



## Compte rendu de l'audience commune ANCP&AF/Syndicats du 24 novembre 2022 au Ministère de l'Éducation nationale

Ministère de l'Éducation nationale : Laurent Crusson conseiller social et Thomas Leroux conseiller aux affaires pédagogiques et aux savoirs fondamentaux

ANCP&AF : Hélène Cuilhé présidente, Corinne Chleq vice-présidente

SNUipp FSU : Guislaine David et Rachel Schneider

SE Unsa : Elise Capéran

Sgen/CFDT : Jean Marc Marx

En préambule, Monsieur Crusson tient à souligner le caractère particulier de cette audience qui réunit une association professionnelle et trois organisations syndicales. Il confirme la signature d'un arrêté le 23 novembre concernant la revalorisation des conseillers pédagogiques d'un montant annuel de mille euros dès janvier 2023.

Dans un premier temps, l'ANCP&AF présente l'association et quelques éléments de contexte. Les conseillers pédagogiques participent activement à la mise en œuvre de la politique éducative nationale avec les autres formateurs du 1<sup>er</sup> degré (PEMF).

On constate ces dernières années une désaffection des personnels pour cette fonction dans plusieurs académies. Ceci s'explique sans doute d'une part par une charge de travail croissante due notamment à une accumulation de tâches, la mise en œuvre d'ambitieux plans de formations nationales continues des professeurs des écoles, en français et en mathématiques en particulier, et d'autre part par un manque d'attractivité de la fonction au plan financier.

Face à cette situation nationale, les personnels enseignants se détournent des missions de formateurs du premier degré ; beaucoup invoquent une qualité de vie au travail dégradée, allant parfois jusqu'à un mal-être professionnel.

On constate un nombre croissant de postes de conseillers pédagogiques vacants ou occupés à titre provisoire par des non titulaires du CAFIPEMF, la fonction de conseiller pédagogique n'est plus attractive. Une compensation indemnitaire effective depuis janvier 2022 a été versée au bénéfice des conseillers pédagogiques, elle ne concerne cependant pas les conseillers pédagogiques départementaux en Education Physique et Sportive. Ce manque d'équité n'est pas compréhensible et a été souligné.

Les conditions de travail actuelles des conseillers pédagogiques sont une autre raison du désintérêt pour ces postes. En effet, l'institution met en place des plans différents sous forme de priorités pour lesquelles les académies sollicitent les conseillers pédagogiques. La multiplication des missions et l'augmentation des tâches administratives impactent fortement le temps de travail et génèrent une frustration chez les formateurs dont le cœur de métier est la formation et l'accompagnement des professeurs des écoles. La mise en œuvre des constellations a permis ce recentrage sur la formation des enseignants. Cependant l'accumulation des tâches et la perte de sens au travail éloignent les personnels de ces fonctions de formateurs.

Au regard de ces éléments, l'ANCP&AF pourrait être force de propositions au sein d'un groupe de travail national afin d'engager une réflexion sur les missions des formateurs du premier degré.

Pour le SNUIPP FSU la question de la revalorisation est primordiale pour retrouver l'attractivité de la fonction surtout sur certains départements où le nombre de faisant fonction est important. La charge administrative des formateurs étant très lourde, on observe des départs vers d'autres fonctions plus lucratives. De ce fait, l'accompagnement des néo-titulaires est de plus en plus fréquemment pris en charge par des formateurs non certifiés. Or la multiplicité de profils des professeurs des écoles à former exige une certification.

Les conseillers pédagogiques n'ont pas été destinataires de la prime informatique.





# ANCP&AF

Association Nationale des Conseillers Pédagogiques et Autres Formateurs

---

Le SE Unsa souligne la volonté de travailler ensemble sur le recentrage des missions, les conditions de travail des formateurs et l'attractivité de la fonction. Il faut être prudent pour engager une réflexion indemnitaire complémentaire qui ne se fera pas sans les services de la DRH ni de la DGESCO relevant du MEN.

Le Sgen CFDT fait les mêmes constats. Il souligne un élément majeur de la fonction du conseiller pédagogique : la confiance qu'il tisse avec les équipes pédagogiques et qui en fait un élément central d'une équipe de circonscription. Cela nécessite de la disponibilité et du temps qui manquent actuellement.

Les trois organisations syndicales soutiennent la demande d'un groupe de travail national.

Monsieur Crusson souligne la disparité du nombre de conseillers pédagogiques dans les différents départements. Il est favorable à la tenue du groupe de travail sur le thème des missions et des évolutions de carrière des formateurs du 1<sup>er</sup> degré, en lien avec les services de la DGRH et de la DGESCO. La dernière revalorisation actée pour 2023 est une deuxième étape, l'objectif final étant de créer un vivier plus important de formateurs et de reconnaître leurs différentes missions

Vincent Soetemont (directeur général des ressources humaines du MEN) soutient dès à présent notre demande de tenue du groupe de travail.

Nous resterons vigilants sur sa mise en œuvre, ainsi que sur le suivi des revalorisations.

Pour l'ANCP&AF

Hélène Cuilhé et Corinne Chleq

